



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période du 21 septembre 2010 au 7 janvier 2011)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1912 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2011, le présent rapport rend compte des principaux événements survenus au Timor-Leste et de la mise en œuvre du mandat de la Mission depuis le 20 septembre 2010. Ma Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées. Elle était secondée par M. Finn Reske-Nielsen, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, et M. Shigeru Mochida, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit. La MINUT a continué d'appliquer l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », en cohérence avec son cadre stratégique intégré.

II. Évolution de la situation politique et en matière de sécurité depuis septembre 2010

2. La situation générale au Timor-Leste est restée calme pendant la période considérée, avec une tendance globale à la consolidation des progrès accomplis vers la paix, la stabilité et le développement. Les messages de vœux de nouvel an de plusieurs dirigeants nationaux ont manifesté leur désir de voir leur pays s'installer durablement dans la paix, la stabilité et l'unité. Dans son discours du 31 décembre 2010, M. José Ramos-Horta, Président du Timor-Leste, a déclaré qu'il importait de favoriser l'unité nationale et le dialogue et mis les progrès évidents accomplis depuis 2006 au crédit de sa propre présidence, du Gouvernement, des dirigeants des partis, notamment ceux du Frente Revolucionária do Timor-Leste (Fretilin), des forces de sécurité, de la société civile, de l'Église catholique, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, de l'ONU et des forces de sécurité internationales. Le 3 janvier, le Secrétaire d'État chargé du Conseil des ministres a publié un communiqué dans lequel il déclarait que le Gouvernement « mobiliserait les moyens nécessaires pour assurer la paix, la croissance et la prospérité du Timor-Leste pour



toutes les générations à venir ». Dans un message du 15 décembre, le Secrétaire général du Fretilin, M. Mari Alkatiri, a exhorté les Timorais à s'unir pour défendre les principes consacrés par la Constitution ainsi que l'état de droit et à rejeter le recours à la violence pour s'emparer du pouvoir politique; il a également émis le vœu que 2011 soit une année de solidarité nationale et de consolidation de la paix entre tous les Timorais.

3. Le projet de Plan national de développement stratégique pour la période 2011-2030, au sujet duquel le Premier Ministre, M. Kay Rala Xanana Gusmão, a organisé en 2010 des consultations publiques dans tous les sous-districts du pays (voir le paragraphe 3 du rapport S/2010/533), est encore en cours d'élaboration. Le Gouvernement en a cependant tenu compte dans la préparation du projet de budget de l'État pour l'année 2011 qu'il a déposé au Parlement national le 15 novembre 2010. En novembre et décembre, les membres du gouvernement ont présenté les dépenses de l'État et les programmes exécutés en 2010 aux commissions législatives compétentes et défendu leur projet de budget pour 2011. Se faisant l'écho d'une partie de la population face au gaspillage des deniers publics et à l'aggravation de la corruption qu'elle croit percevoir, des membres du Parlement ont mis en question l'opportunité de certains grands projets de travaux publics, comme la construction en cours d'une nouvelle centrale électrique et d'un réseau national de transport d'électricité, et dénoncé des malversations, notamment dans le cadre de l'acquisition de véhicules, de carburant et de riz. Plusieurs membres du Parlement ont également dénoncé la proposition faite par le gouvernement de créer un fonds d'équipement spécialisé auquel serait confiée la gestion de plus d'un tiers du budget et dont les crédits pourraient être reportés d'un exercice sur l'autre et réaffectés sans autorisation préalable du Parlement.

4. Le gouvernement a organisé à Dili, du 27 au 29 novembre 2010, une importante réunion des 442 chefs de *suco* (village) du pays, qui a été inaugurée et close par le Ministre de l'administration publique et de l'aménagement du territoire. Cette réunion a permis au gouvernement et aux chefs de village d'examiner ensemble les projets de développement du gouvernement pour 2011, en particulier dans l'éducation et l'agriculture.

5. Pendant la période de l'examen, la responsabilité principale du maintien de l'ordre a été rendue à la Polícia Nacional de Timor-Leste (Police nationale) dans deux nouveaux districts, et trois unités de la Police nationale ont recouvré leur autonomie administrative et opérationnelle, soit un total de dix districts et six unités à la date de rédaction du présent rapport. Bien que la situation générale soit restée calme, plusieurs violents accrochages entre groupes de jeunes se sont produits. Le plus grave d'entre eux, qui a eu lieu le 16 décembre 2010 dans le district d'Ermera, a fait un mort et deux blessés et détruit 24 habitations. Trois autres personnes sont mortes dans le district de Baucau dans des échauffourées entre groupes d'adeptes des arts martiaux qui se sont déroulées entre le 1^{er} et le 3 janvier 2011. Bien qu'ils soient un sujet de préoccupation, ces incidents s'inscrivaient dans le cadre de conflits ponctuels et n'ont pas entraîné d'effet sensible sur la situation générale en matière de sécurité.

6. Les relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor-Leste sont restées solides. Le Premier Ministre timorais Kay Rala Xanana Gusmão et le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono ont eu un entretien bilatéral au Forum sur la démocratie qui s'est tenu les 10 et 11 décembre à Bali. À ce forum, l'Indonésie s'est

déclarée prête à soutenir la candidature de Timor-Leste à l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est lorsqu'elle assurera la présidence en exercice de cette association en 2011.

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

7. Ma Représentante spéciale a continué d'exercer ses bons offices dans le cadre d'entretiens réguliers avec le Président Ramos-Horta, le Premier Ministre Gusmão, le Président du Parlement national, M. Fernando « Lasama » de Araújo, et le Secrétaire général du Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin), M. Mari Alkatiri. Elle a également continué à rencontrer des représentants de tous les partis politiques, y compris des femmes et des représentants des partis qui ne sont pas représentés au Parlement. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a continué à suivre régulièrement avec le Vice-Premier ministre les questions de responsabilité et de gouvernance et tout ce qui concerne la sécurité alimentaire, les programmes d'alimentation scolaires et l'anticipation des risques de catastrophe. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit a continué, de son côté, à suivre avec les Secrétaires d'État à la sécurité et à la défense diverses questions concernant la police ainsi que des questions plus générales de sécurité, en s'intéressant plus particulièrement à l'exécution du programme de certification des agents de la Police nationale, à la restitution à la Police nationale de la responsabilité principale du maintien de l'ordre et aux dispositions à prendre pour garantir la sécurité et la stabilité pendant les prochaines échéances électorales en 2012.

8. Le 21 septembre, le Parlement a commencé à examiner en séance plénière les projets de loi d'indemnisation et de loi portant création de l'organisme appelé à succéder à la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié (voir le rapport S/2010/85, par. 76). Cet examen avait été précédé de larges consultations avec les institutions publiques, la société civile, les chefs religieux et les associations de victimes. Le débat au Parlement a mis en évidence un certain nombre de divergences sur la question de savoir si l'organisme envisagé devrait être un organisme d'État ou un organisme autonome et sur la définition des victimes. Le 29 septembre 2010, le Parlement a renvoyé l'examen de ces projets de loi à une date ultérieure, suite à une demande introduite par 12 députés (appartenant aussi bien à des partis membres de la coalition gouvernementale qu'à des partis extérieurs à cette coalition) qui voulaient que la loi actuelle relative aux anciens combattants soit débattue avant ces projets. Dans ce contexte, plusieurs députés ont soutenu que le projet de loi portant indemnisation des victimes ne devrait pas être examiné avant que l'on ait réglé un certain nombre de questions, notamment celle des conditions à remplir pour avoir la qualité d'ancien combattant et celle du type d'indemnité ou d'honneurs auxquels cette qualité donnerait droit.

9. Avec le soutien du Président, la conférence de clôture du Dialogue national de consensus sur la vérité, la justice et la réconciliation s'est tenue du 21 au 23 octobre 2010. Elle était coprésidée par le Président du Parlement national et l'Envoyé spécial de la Norvège à Timor-Leste, Mgr Gunnar Stålsett. Cette conférence a facilité un dialogue entre le gouvernement, les membres du Parlement et d'autres personnalités du Timor-Leste sur les questions de justice et de réconciliation; le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le Secrétaire

général du Fretilin ont participé à la séance d'ouverture de la conférence. Les débats ont porté plus particulièrement sur le traitement de l'affaire *Maternus Bere* (voir le rapport S/2009/504, par. 33), l'indemnisation des victimes de violations des droits de l'homme commises entre 1974 et 1999 et les poursuites judiciaires contre les auteurs des crimes graves commis en 1999. Le Président Ramos-Horta a souligné l'importance d'avoir de bons rapports bilatéraux avec l'Indonésie et souligné que la justice doit tenir compte de la situation particulière du Timor-Leste et parvenir à un équilibre entre justice répressive et justice réparatrice. Évoquant la stabilité actuelle du pays, le Premier Ministre a fait valoir que l'instabilité et la violence ne trouvent pas leurs sources dans les seules lacunes de la justice judiciaire, mais aussi dans l'absence de justice sociale. Le Dialogue national de consensus lancé en 2009 était encadré par un Comité directeur composé de représentants de tous les partis politiques et a bénéficié du soutien de nombreuses associations, de l'Église catholique, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la MINUT.

10. Dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ma Représentante spéciale a participé à une table ronde avec des associations féminines qui a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, qui fait maintenant partie d'ONU-Femmes) (voir le rapport S/2010/522, par. 11). Les participantes se sont félicité de la promulgation de la loi contre la violence familiale et des mesures prises pour l'appliquer et réaffirmé qu'il importait de continuer à lutter pour le droit des femmes à la propriété foncière et pour leur participation pleine et entière à la vie politique. Ma Représentante spéciale a également évoqué le lancement à New York, le 25 octobre 2010, d'un rapport sur les échanges de données d'expérience concernant la résolution 1325 (2000) entre l'Irlande/Irlande du Nord, le Timor-Leste et le Libéria qui est le fruit d'un projet mené sur trois ans entre ces trois pays et qui a été très bien accueilli. Le 9 décembre, le Parlement des jeunes qui avait été inauguré en août par le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports (voir le rapport S/2010/85, par. 11) a tenu à Dili sa première séance, à l'occasion de laquelle le Président du Parlement national a prononcé un discours devant les 130 députés. Cette initiative du Secrétaire d'État continue de recevoir une aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

11. Avec l'appui du PNUD, le Ministre de la solidarité sociale a inauguré le 10 décembre 2010, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme, un Département de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale qui fait partie de la Direction nationale de l'assistance sociale. Ce département a pour mission de renforcer les dispositifs de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de soutien de la cohésion sociale au niveau tant national que local, de favoriser la participation des femmes aux projets de consolidation de la paix et de systématiser les processus de développement qui tiennent compte des risques de conflit.

B. Renforcement de la gouvernance démocratique

12. Les 29 septembre et 24 novembre 2010, le Conseil des ministres a approuvé des projets d'amendement des lois relatives à l'élection présidentielle, aux élections législatives et aux organes électoraux. Ces projets d'amendement ont été déposés sur le bureau du Parlement et devraient être examinés par celui-ci au début de 2011.

Lorsqu'ils auront été adoptés et promulgués, ils faciliteront les consultations électorales programmées pour 2012. La MINUT et le PNUD ont continué d'aider les organes électoraux (la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique chargé de l'administration des élections) à regrouper leurs moyens institutionnels afin qu'ils n'aient pas besoin, pour organiser les prochaines élections, du même volume d'aide internationale que pour les élections nationales de 2007 (voir le par. 64). Ils ont notamment apporté leur concours à un projet de mise à jour de la liste électorale exécuté en décembre 2010 et à plusieurs programmes de formation dispensés à des partis politiques pour les inciter à encourager les femmes à participer aux consultations électorales à venir aussi bien en qualité d'électrices qu'en qualité de candidates. Le Directeur du Secrétariat technique chargé de l'administration des élections a adressé à la MINUT une lettre en date du 1^{er} octobre 2010 pour solliciter l'aide de l'ONU pour les échéances électorales de 2012. Il lui a été répondu le 10 octobre que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques de l'ONU dépêcherait sur place au début de 2011 une mission d'évaluation des besoins qui déterminerait les modalités et l'ampleur de l'aide nécessaire en liaison avec les organes électoraux et les autres parties prenantes.

13. Le 7 décembre 2010, la Commission de lutte contre la corruption a organisé, en coordination avec la Présidence, le Parlement national et le Cabinet du Premier Ministre, un séminaire sur l'élimination de la corruption à l'intention des membres du gouvernement et de hauts fonctionnaires. La participation du Premier Ministre, du Vice-Président du Parlement national, du Procureur général et du Secrétaire général du Fretilin, entre autres personnalités, doit être saluée et traduit un soutien général à la lutte contre la corruption. Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la lutte contre la corruption le 9 décembre 2010, la Commission a organisé une cérémonie de prestation de serment pour 10 nouveaux enquêteurs, dont deux femmes, à laquelle a assisté le Président du Parlement national. Le 20 octobre, la Cour d'appel, exerçant les pouvoirs constitutionnels dévolus à la Haute Cour administrative, fiscale et comptable, qui n'a pas encore été créée, a publié son premier rapport d'audit, qui porte sur le budget de l'État pour 2009 et qui contient une critique de la comptabilité des fonds publics, et notamment du fait que les documents pertinents ne contiennent pas suffisamment d'informations pour permettre d'analyser correctement les dépenses. Bien qu'il soit de portée limitée, ce rapport constitue un précédent encourageant pour un contrôle judiciaire des comptes.

14. Par lettre datée du 15 septembre 2010, le Premier Ministre a informé le Président du Parlement national que le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères avaient été inculpés d'enrichissement illicite et d'abus de pouvoir. Dans un communiqué du 23 novembre, le Ministère des affaires étrangères a annoncé que le Président du Collège de juges du Tribunal de première instance de Dili avait fait savoir qu'il avait rejeté toutes les accusations retenues contre le Ministre des affaires étrangères. Saisie par le parquet, la Cour d'appel a confirmé la décision du Tribunal de première instance le 13 décembre. Le 25 novembre, le Premier Ministre a déclaré à la télévision nationale qu'il avait reçu du Tribunal de première instance de Dili une demande de suspension du Vice-Premier Ministre, mais que le gouvernement attendrait l'arrêt de la Cour d'appel sur le recours introduit devant elle par les avocats de l'accusé avant de prendre la mesure demandée. Le procès doit commencer en mars 2011. Il faut se féliciter que tous les responsables politiques qui ont fait des déclarations sur ces inculpations, y compris le Premier Ministre, ont souligné l'importance de ne pas entraver le cours de la justice.

15. Pendant la période considérée, la MINUT, agissant en collaboration avec les parties prenantes nationales, a organisé trois forums sur la gouvernance démocratique qui ont permis aux citoyens d'échanger avec leurs dirigeants. Ces forums étaient consacrés à la gestion des richesses naturelles, aux anciens combattants et aux objectifs du Millénaire pour le développement et ont réuni des membres du Parlement, des fonctionnaires et des représentants de la presse et de la société civile. Le Conseil des ministres a approuvé le 13 octobre 2010 la politique de titularisation des fonctionnaires civils contractuels élaborée par la Commission de la fonction publique. Environ 50 % des fonctionnaires, soit 13 000 personnes, sont actuellement contractuels, et 31 % d'entre eux sont des femmes. La Commission de la fonction publique a également élaboré, avec l'aide du PNUD, un système informatisé de gestion du personnel qui doit faciliter la prise de décision et l'organisation des carrières des fonctionnaires.

16. Depuis l'adoption de la stratégie à moyen terme en février 2009 (voir le rapport S/2009/72, par. 47), des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs et le respect des critères qui doivent encourager une culture de gouvernance démocratique et de dialogue. La création de la Commission de la fonction publique en août 2009 a été un premier pas vers la mise en place d'une fonction publique efficace. Le gouvernement a appris à utiliser les médias locaux pour communiquer avec la population et expliquer ses politiques et programmes, et la plupart des ministères se sont efforcés d'établir des rapports constructifs avec la presse. Le gouvernement a également augmenté les crédits de développement qu'il met à la disposition des districts, mais les fonctionnaires locaux et les dirigeants des communautés n'ont encore qu'une capacité limitée d'investissement et de contrôle de ces crédits. De son côté, le Parlement a continué d'exercer son contrôle sur l'action du gouvernement, et le mouvement d'opposition Fretilin a participé et contribué activement à ses débats. Le meilleur signe de la stabilisation et du relèvement du Timor-Leste depuis les événements de 2006 serait que les consultations électorales et l'inauguration des membres du Parlement et du Président se déroulent pacifiquement en 2012. Pour cela, il faudra d'abord que les élections soient crédibles et transparentes, mais le succès de ces élections ne pourra pas garantir à lui seul une gouvernance démocratique. Il reste encore à ancrer fermement dans les mentalités et à faire respecter l'équilibre des pouvoirs et contre-pouvoirs dans les quatre piliers de la souveraineté. Comme il ressort du paragraphe 3 du présent rapport, il y a lieu de s'inquiéter d'une aggravation possible de la corruption, bien que le premier rapport d'audit de la Cour d'appel et la création d'une Commission de lutte contre la corruption témoignent d'un renforcement progressif des moyens institutionnels de lutte contre ce fléau. Dans ce contexte, la MINUT a continué de proposer à la Commission des avis sur les questions juridiques et les grandes orientations.

C. Maintien de la sécurité publique

17. Restées stables, les conditions de sécurité n'ont été marquées par aucune perturbation majeure de l'ordre public ou brusque augmentation des infractions, y compris dans les districts où la Police nationale du Timor-Leste assume de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Plusieurs manifestations accompagnées de larges rassemblements de la population se sont déroulées pacifiquement, dont les célébrations de la fête de l'Indépendance, le 28 novembre,

et les activités des partis politiques à travers le pays pendant la période à l'examen. Environ 80 personnes ont manifesté à Dili le 18 novembre contre les expulsions prévues, et une centaine d'étudiants ont manifesté devant le Parlement national pour dénoncer l'absence d'aide au transport. Les deux manifestations ont eu lieu dans le calme et les participants ont coopéré avec la police.

18. L'effectif de police de la MINUT devait être réduit au cours de la période à l'examen; il comptait 1 480 fonctionnaires (dont 76 femmes) déployés au 7 janvier, dont 523 membres d'unités de police constituées. Sur ce total, 326 policiers étaient déployés à Dili (140 dans l'unité malaisienne, 140 dans l'unité portugaise et 46 dans l'unité pakistanaise), et 197 dans d'autres districts (105 dans l'unité bangladaise à Baucau et 92 dans l'unité pakistanaise, dont 66 à Bobonaro et 26 à Ermera). La police de la MINUT a continué à s'acquitter de ses fonctions intérimaires de maintien de l'ordre, mais elle a davantage concentré ses efforts sur la reprise par la Police nationale de la responsabilité principale de ces activités, ainsi que sur l'appui à la formation, le développement institutionnel et le renforcement des moyens de la Police nationale. La coopération étroite établie avec les forces de sécurité internationales a été poursuivie.

19. Il avait été décidé lors de la réunion technique la plus récente sur la démarcation de la frontière, (voir S/2010/522, par. 20), organisée du 27 au 29 août à Bogor (Indonésie), de tenir une réunion en novembre pour examiner les incidents survenus dans les zones frontalières du district d'Oecussi dont le statut n'avait pas encore été réglé. Cette réunion a depuis lors été reportée. Des travaux techniques communs ont néanmoins été effectués entre le 27 novembre et le 8 décembre, pour inspecter les bornes frontières et apporter des améliorations au réseau géodésique. Il faut espérer que les deux parties continueront à se concerter pour achever la démarcation des zones dont le statut reste à régler (soit environ 3 % de la longueur totale de la frontière terrestre), conformément aux critères techniques précédemment convenus pour la démarcation.

20. Les officiers de liaison de la MINUT ont continué à favoriser le maintien de bonnes relations de travail entre les services timorais et indonésien de sécurité des frontières, et à surveiller la sécurité le long de la frontière et dans tout le Timor-Leste. La police de la MINUT a continué de travailler aux côtés de l'Unité des gardes frontières de la Police nationale à quatre points de franchissement de la frontière avec l'Indonésie, en effectuant des patrouilles communes et en prodiguant des conseils et un appui. Entre le 20 octobre 2010 et le 7 janvier 2011, l'Unité des gardes frontières a mené huit patrouilles communes avec les militaires indonésiens le long de la frontière dans les zones du district d'Oecussi dont le statut reste à régler.

D. Soutien et développement institutionnel des organes de sécurité

21. Conformément à l'accord conclu par le Premier Ministre et mon ancien Représentant spécial le 13 mai 2009 (voir S/2009/504, par. 20), la Police nationale a commencé à reprendre la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans le district d'Aileu, le 21 septembre, et le district de Manufahi, le 24 septembre, ainsi que celle du Service des gardes frontières, du Service des migrations et du Bureau national d'Interpol. Elle assume de nouveau ses responsabilités dans 10 districts et 6 services; le district de Covalima et deux services (Bureau de l'Inspection générale

et de l'audit et Service national de la Police judiciaire) remplissant désormais les conditions requises, des dates devraient être fixées pour que la Police nationale y assume à nouveau ses responsabilités premières. Pour les deux districts restants (Bobonaro et Dili), cette reprise sera fonction de la recommandation de l'Équipe technique mixte. De nouvelles évaluations sont prévues en janvier 2011 pour les quatre services au sujet desquels on avait jugé précédemment que les conditions n'étaient pas encore réunies. Par ailleurs et comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2010/522, par. 22), la police de la MINUT et la Police nationale ont élaboré et mis en place des mesures de développement institutionnel pour aider cette dernière à réassumer ses fonctions dans tous les autres districts et services. Ces mesures prévoient notamment le renforcement des moyens logistiques et une formation ciblée organisée conjointement par la Mission et la Police nationale dans des domaines comme l'acquisition de compétences administratives, la conduite d'enquêtes sur les cas de violence sexiste, la lutte contre la traite des personnes, et la police de proximité. Au cours de la période à l'examen, avec l'assistance technique des bureaux compétents de la MINUT, de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires bilatéraux, le Centre de formation de la police a organisé 61 stages de formation à l'intention de 1 321 fonctionnaires de la Police nationale, sur les fonctions essentielles de police, ainsi que sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la violence familiale, l'entretien des véhicules et les questions d'approvisionnement et de logistique. La police de la MINUT a formé 40 fonctionnaires de la Police nationale pour les préparer à servir éventuellement dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Huit de ces fonctionnaires ont fait l'objet d'une évaluation favorable par l'Équipe d'aide à la sélection du personnel des Nations Unies et d'une recommandation pour déploiement dans une mission par le Secrétaire d'État à la sécurité.

22. Dans les districts et services où la Police nationale assume de nouveau la responsabilité première des opérations de maintien de l'ordre, la police de la MINUT a continué à jouer un rôle important de conseil, de formation, de renforcement des capacités et de surveillance, et restait disposée à fournir un appui opérationnel et une assistance à la Police nationale si cela s'avérait nécessaire ou pour répondre à une demande dans des cas extrêmes. Les unités de police constituées ont continué d'assurer des stages de renforcement des capacités pour l'Unité de police spécial de la Police nationale, y compris la sixième série de cours de protection rapprochée et huit stages de perfectionnement concernant la lutte anti-émeute. En ce qui concerne le recrutement de 19 experts civils supplémentaires pour la composante police de la MINUT, en vue d'accroître les efforts de renforcement des capacités et de développement institutionnel de la Police nationale dans certains domaines (voir S/2010/522, par. 59), cinq experts avaient été sélectionnés et le recrutement de cinq autres avait été recommandé au 7 janvier, tandis que les procédures de validation des candidatures aux neuf postes restants se poursuivaient.

23. Lors de la réunion, tenue le 25 novembre sous la présidence du Président timorais, du Comité de haut niveau du Gouvernement et de la MINUT sur la phase de transition (voir par. 55 et 56), le commandant général de la Police nationale a présenté un plan de développement stratégique de la police pour 2011-2012. Celui-ci énonce cinq principaux domaines de développement institutionnel – législation, formation, administration, discipline et opérations – et des recommandations concernant expressément l'appui à apporter par la police de la MINUT dans chaque domaine. Constitué en septembre pour élaborer un plan d'appui au renforcement des

capacités comme suite à la reprise par la Police nationale de la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans tous les districts et services, le groupe de travail de la police de la MINUT et de la Police nationale axera désormais ses travaux sur les cinq domaines susvisés. Ces efforts visent à promouvoir l'exercice de l'autorité par les Timorais et devraient favoriser la conclusion d'un accord entre la Police nationale et la police de la MINUT sur les objectifs et modalités du renforcement des capacités et la teneur de la formation correspondante, en vue de l'obtention de résultats concrets. Le plan fera l'objet d'un échange de lettres, actuellement négocié entre la MINUT et le Gouvernement, prévoyant de nouveaux arrangements qui se différencient, par accord entre les parties, des dispositions correspondantes de l'Accord supplémentaire sur la police de 2006. Dans le nouvel accord, le transfert à la Police nationale des responsabilités du maintien de l'ordre marquera le début de la phase de reconstitution et précédera l'homologation, à l'issue de cette phase, de la reconstitution et de la capacité intégrales.

24. Après le renvoi de quatre fonctionnaires de la Police nationale (un en juin et trois en décembre 2010), 199 fonctionnaires (dont 11 femmes) n'ont pas encore été complètement certifiés en raison d'éventuelles poursuites pénales ou disciplinaires. Le Gouvernement a indiqué que 52 d'entre eux étaient passibles de graves sanctions pénales ou disciplinaires, tandis que les 147 autres étaient soupçonnés d'infractions ou manquements relativement mineurs. Cependant, dans une lettre datée du 28 décembre 2010, le Secrétaire d'État à la sécurité a communiqué au Premier Ministre et Ministre de la défense et de la sécurité sa décision de certifier les 199 fonctionnaires, en précisant que la responsabilité pénale ou disciplinaire des intéressés serait engagée s'ils étaient reconnus coupables à l'issue des procédures. Cette décision avait été prise après examen et recommandation par le nouveau mécanisme de certification mis en place par le Gouvernement, qui fait intervenir le Bureau de l'Inspection générale et de l'audit et la Commission chargée de suivre les promotions au Secrétariat d'État à la sécurité, laquelle a remplacé le Groupe d'évaluation dirigé par les Timorais dont le mandat a expiré le 31 décembre 2009 (voir S/2010/522, par. 21). Mon Représentant spécial a fait part aux autorités timoraises de sa préoccupation concernant la certification des 52 fonctionnaires de la Police nationale passibles de lourdes sanctions pénales.

25. Le 23 décembre 2010, le Secrétaire d'État à la sécurité et le Commandant général de la Police nationale ont annoncé officiellement le recrutement de 250 fonctionnaires supplémentaires à compter de janvier 2011. Cette initiative visera les Timorais âgés de 18 à 23 ans, les femmes devant représenter au moins 10 % des candidats.

26. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué d'appuyer la gestion des migrations et des frontières, en particulier la transformation du Service des migrations en organe indépendant de la Police nationale, avec la fourniture d'une aide juridique technique concernant la révision de la loi sur l'immigration et l'asile ainsi que la phase initiale d'application d'un système informatisé de gestion de la frontière aux principaux postes frontaliers. Les activités de lutte contre la traite des personnes du Groupe de travail interinstitutions présidé par le Ministère des affaires étrangères se sont poursuivies, tout comme les activités d'aide aux victimes de la traite dans le cadre du Programme commun du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Le Secrétariat d'État à la défense et les Forces armées du Timor-Leste (Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste) (F-FDTL) ont poursuivi leurs efforts visant à développer les capacités humaines et institutionnelles des Forces; la MINUT a fourni des avis sur l'élaboration du plan de développement des F-FDTL pour 2011-2015 et pour 2016-2022. Début octobre, agissant en sa qualité de Ministre de la défense et de la sécurité, le Premier Ministre Gusmão a approuvé la nouvelle structure des Forces armées, qui prévoit le recrutement de 600 hommes supplémentaires. Une nouvelle loi organique pour les forces armées et deux projets de loi – sur la programmation militaire et les marchés militaires – sont en cours d'établissement. Les F-FDTL ont mené plusieurs activités de formation au cours de la période à l'examen, avec l'appui de la MINUT et d'autres organismes des Nations Unies et partenaires bilatéraux, notamment sur les droits de l'homme, les médias et les procédures disciplinaires et modalités d'enquête de la police militaire. Les officiers de liaison de la MINUT ont encadré des éléments des F-FDTL en vue de leur déploiement comme officiers de liaison dans les zones frontalières, ainsi qu'un petit nombre de militaires pour les préparer à servir éventuellement dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

28. La section judiciaire des Forces armées, chargée des enquêtes disciplinaires depuis juin 2010, a ouvert deux enquêtes sur des affaires importantes au cours de la période à l'examen. Dans une affaire, concernant l'usage illégal d'une arme à feu, l'officier inculpé a été renvoyé; une autre affaire, concernant une altercation qui aurait provoqué la mort d'un civil, est devant la justice (voir S/2010/522, par. 31). À ce jour, aucune enquête n'a été ouverte par la section judiciaire sur les affaires impliquant des éléments des Forces armées liées à la crise de 2006. Selon le Code de discipline militaire (décret-loi n° 17/2006), la section judiciaire dispose d'un délai de cinq ans pour ouvrir une enquête sur un incident après qu'il se soit produit. Au 7 janvier, les trois membres des F-FDTL condamnés pour homicide et tentative d'homicide dans la fusillade ayant entraîné la mort de 8 fonctionnaires de la Police nationale le 25 mai 2006 sont restés en poste et n'ont fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire interne (voir S/2010/522, par. 34).

29. Les progrès concernant les objectifs et critères de résultat de la stratégie à moyen-terme d'appui aux organes de sécurité ont été mitigés. La Police nationale a renforcé ses procédures disciplinaires, mais elle doit encore faire des efforts pour donner suite aux manquements signalés (voir par. 33). La section judiciaire, mise en place en juin 2010, a commencé à s'occuper des affaires disciplinaires, mais elle gagnerait à être renforcée, par la formation en particulier des cadres moyens et supérieurs. De façon générale, le contrôle civil de la Police nationale et, plus particulièrement, des Forces armées pourrait être accru. Les fonctions et attributions de la police et de l'armée sont certes définies par la loi mais elles pourraient être précisées et délimitées au niveau opérationnel et faire l'objet d'un engagement continu au niveau politique.

E. Appui à l'examen détaillé du secteur de la sécurité

30. Comme indiqué dans mon précédent rapport, le Gouvernement a réalisé des progrès notables dans la mise en place du cadre législatif et directif général du secteur de la sécurité (S/2010/522, par. 29). Ce faisant, il a donné suite à un certain nombre de questions recensées dans le projet d'examen détaillé du secteur de la sécurité. Si les lois sur la sécurité, la défense nationale et la sécurité intérieure ont

été promulguées en avril 2010 (voir S/2010/522, par. 29), les textes réglementaires et les politiques d'application n'ont pas encore vu le jour. Lors d'une audience parlementaire, le Secrétaire d'État à la sécurité a indiqué que le projet de budget de l'État pour 2011 prévoyait la création de mécanismes et de processus pertinents. Le projet de politique nationale de sécurité, qui complètera les lois susmentionnées et constituera, avec ces dernières, le cadre général du secteur de la sécurité, a récemment été renvoyé pour révision au Secrétariat d'État à la sécurité, après examen par le Conseil des ministres (voir S/2010/522, par. 29).

31. La mise au point définitive du document relatif à l'examen détaillé du secteur de la sécurité a enregistré des retards. Le Gouvernement et la Présidence procèdent actuellement à l'examen de ce document, en consultation avec la MINUT. S'il apparaît peu probable qu'un texte définitif voit le jour dans un avenir proche, une suite a déjà été donnée à de nombreux éléments recensés dans le projet de document, comme signalé plus haut (voir par. 30), et le document final, une fois disponible, constituera un outil de référence très utile.

32. Au cours de la période à l'examen, l'ONU a axé ses interventions sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, essentiellement par le truchement du projet conjoint de la MINUT et du PNUD (voir S/2009/72). Au nombre des initiatives financées dans le cadre du projet figurait l'appui à la mise en place d'un Institut de la défense nationale, qui a ouvert ses portes le 22 décembre. Un appui a également été apporté à la protection civile, notamment en ce qui concerne la gestion des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles, et aux services de lutte contre les incendies. S'agissant toujours du secteur de la sécurité, des programmes de formation ont été dispensés en matière de planification stratégique et de gestion, ainsi que dans des domaines techniques et opérationnels tels que les services de radiocommunication et leur entretien, les services des gardes civils, la sécurité privée et l'alerte rapide. Le projet a permis de promouvoir la participation de la société civile, notamment au débat concernant le secteur de la sécurité, moyennant l'octroi de petites subventions aux organisations de la société civile et de campagnes d'information sur les nouvelles lois relatives au secteur de la sécurité. Par ailleurs, une assistance technique a été fournie à différentes institutions publiques par le biais du financement de seize conseillers, dont huit nationaux. L'ONU continue d'aider le Gouvernement à renforcer davantage le secteur de la sécurité grâce à la consolidation des capacités et à l'assistance technique.

III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au contrôle du respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

33. Au cours de la période à l'examen, la MINUT a reçu des allégations de 18 cas de violation des droits de l'homme par la Police nationale et de 4 cas de violation par les Forces armées timoraises. On a pu observer une meilleure application des mesures disciplinaires visant les membres des forces de sécurité, particulièrement ceux de la Police nationale. Au nombre des améliorations apportées aux mécanismes disciplinaires de la Police nationale, il convient de citer une meilleure

documentation des procédures d'examen des plaintes, une mise à niveau de la base de données utilisée pour enregistrer les plaintes, l'ouverture d'enquêtes sur la base d'informations provenant de sources autres que les victimes et des mesures d'application plus strictes destinées à garantir la mise en œuvre des mesures disciplinaires. Toutefois, la police, le ministère public et les tribunaux ont fait preuve de lenteur dans le traitement des cas de violation des droits de l'homme. Par exemple, aucune inculpation n'a été prononcée en ce qui concerne l'incident du 28 décembre au cours duquel des agents de la Police nationale auraient ouvert le feu, tuant un civil et en blessant un autre (voir S/2010/85, par. 9, et S/2010/522, par. 31). S'agissant de l'incident de Dili du 21 novembre 2009, au cours duquel un membre de la Police nationale aurait ouvert le feu, blessant gravement un civil, l'agent de la Police nationale, qui avait été inculpé pour voies de fait et violences graves, a été acquitté par le tribunal de district de Dili le 3 janvier 2011 pour absence de preuves. Sur une note encourageante, l'enquête relative au meurtre présumé d'un civil par des agents de la Police nationale le 3 juin 2007 dans le district de Viqueque, qui avait précédemment été classée pour manque de preuves, a été rouverte par le Bureau du Procureur général et est actuellement examinée par son bureau du district de Baucau.

34. Bien que le Code pénal de 2009 érige en infraction la violence familiale, de nombreuses affaires de violence familiale et autres formes de violence sexuelle ont continué d'être réglées par l'intermédiaire de mécanismes traditionnels, qui n'étaient pas toujours conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Par le biais du programme commun du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) prêtent leur concours au Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité en vue de l'organisation de sessions de formation destinées à sensibiliser les responsables des communautés, les enseignants et les étudiants et à engager avec eux le dialogue sur la manière de mettre un terme à la violence familiale et diffusent des informations sur la loi relative à la lutte contre la violence familiale (voir S/2010/522, par. 39). UNIFEM a également continué de fournir aux membres du Parlement une assistance technique ayant pour objet de les aider à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans le processus budgétaire, notamment en ce qui concerne l'affectation des ressources destinées à assurer l'application de la loi relative à la violence familiale.

35. La situation n'a guère évolué en ce qui concerne les poursuites qui doivent être engagées, conformément aux recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante, contre les auteurs de crimes et de violations graves des droits de l'homme commis durant la crise de 2006 (voir S/2006/628, par. 24, et S/2010/522, par. 34). Au 7 janvier, sept affaires avaient donné lieu à des jugements définitifs portant 9 condamnations et 43 acquittements, quatre affaires ayant été archivées. À la suite des inculpations prononcées par le bureau du Procureur général contre 15 personnes, avec mandat d'arrêt pour 6 d'entre elles, en rapport avec l'incendie criminel de la demeure de la famille De Silva qui, le 25 mai 2006, avait provoqué la mort de six membres de la famille du Ministre de l'intérieur d'alors, M. Rogério Lobato, cinq personnes ont été arrêtées le 11 novembre, puis libérées dans le cadre de mesures restrictives en attendant l'ouverture du procès.

36. Les initiatives visant à renforcer le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice se sont poursuivies dans le cadre d'un programme conjoint du

PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elles ont notamment porté sur la formation (y compris en matière d'approches fondées sur les droits de l'homme) et le tutorat, ainsi que sur les perspectives d'interaction avec les acteurs internationaux et régionaux des droits de l'homme. Des avancées notables ont été enregistrées en ce qui concerne la mise au point du premier Plan stratégique du Bureau du Médiateur, qui a bénéficié de consultations régulières associant ses bureaux régionaux et les organisations de la société civile. En partie du fait de ces initiatives, les capacités du Bureau du Médiateur n'ont cessé de se renforcer. Toutefois, il y a lieu de se préoccuper du fait que l'institution continue d'éprouver des difficultés à s'acquitter effectivement de son mandat, en raison de l'insuffisance des ressources budgétaires et des effectifs, qui est plus manifeste à l'échelon des districts.

37. La MINUT a fourni un appui technique et financier au Bureau du Médiateur, au titre de la préparation de l'examen périodique universel du Timor-Leste par le Conseil des droits de l'homme, prévu pour 2011, particulièrement en vue de favoriser une meilleure connaissance du mécanisme et d'aider à l'élaboration d'un plan d'action. Il s'est notamment agi d'aider le Bureau du Médiateur à collaborer avec la société civile en vue de l'élaboration d'un rapport commun à soumettre au Conseil des droits de l'homme en mars 2011. D'octobre 2010 au 7 janvier 2011, le Gouvernement, appuyé par la MINUT et le PNUD, a tenu des consultations publiques sur l'examen périodique universel. La Commission nationale sur les droits de l'enfant, soutenue par l'UNICEF et la MINUT, a poursuivi ses campagnes d'information sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

38. L'équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les crimes graves a continué, sous la supervision du Bureau du Procureur général, à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises en 1999 dans 11 des 13 districts. Au 7 janvier 2011, 184 des 396 enquêtes ouvertes étaient achevées, 21 ayant été menées à bien au cours de la période à l'examen. Dix-huit autres affaires sont en cours d'instruction, dont deux concernant des cas présumés de violence sexiste. Dans le souci d'accélérer le rythme des enquêtes relatives aux affaires restantes, la MINUT a augmenté le nombre des équipes d'enquêteurs, passé de 5 à 11, en prévoyant de le porter à 14 durant le premier trimestre de 2011, afin de pouvoir achever toutes les enquêtes avant la fin de 2012.

39. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la MINUT a continué d'accorder un rang de priorité élevé à la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles, notamment en assurant une formation obligatoire à l'ensemble du personnel des Nations Unies, en déterminant et en surveillant les lieux à ne pas fréquenter et en lançant des programmes de sensibilisation destinés à faire connaître les normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies. La Mission a également poursuivi ses activités de sensibilisation dans le cadre de la stratégie « UN Cares ». Au cours de la période à l'examen, 344 membres du personnel de la MINUT et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont 63 femmes, ont bénéficié d'une formation sur le VIH/sida. En outre, la Mission a mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la sensibilisation à la question de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence familiale et contre la traite des êtres humains à l'intention de 340 agents (dont 82 femmes) membres de la police et du personnel civil de la MINUT. Une formation à l'analyse des questions relatives à l'équité entre les sexes a également été dispensée à 53 personnes (dont 23 femmes) membres de la police de la MINUT et agents de la Police nationale.

B. Appui au renforcement des capacités et des moyens de l'appareil judiciaire

40. D'après les chiffres communiqués par le Bureau du Procureur général, le nombre des affaires pénales en instance a diminué, passant de 5 092 fin septembre à 4 847 fin novembre. Au cours de la même période, 828 nouvelles affaires pénales ont été enregistrées, attestant du maintien du niveau de confiance témoigné à la justice officielle, et 787 affaires ont été traitées par le Bureau du Procureur général. Le PNUD a fourni un appui technique et financier à l'élaboration d'un système de gestion des affaires pour différentes institutions du secteur judiciaire (voir S/2010/522, par. 38), qui a été mis en service au Bureau du Procureur général, fin octobre, pour une période d'essai de trois mois. Il est prévu d'installer le système, au terme de la période d'essai, au Bureau du Médiateur, à l'Office national des établissements pénitentiaires et de la réinsertion sociale et à la Police nationale. En coordination avec le Bureau du Procureur général, la MINUT a prêté son concours à l'organisation d'un atelier destiné à promouvoir la coopération entre la police et le ministère public.

41. Avec l'appui de la Mission, un groupe de travail, présidé par le Directeur de l'Office national des établissements pénitentiaires, a été créé en décembre, avec comme mission d'établir, en 2011, un schéma directeur pour la gestion et l'organisation des établissements pénitentiaires et de la réinsertion sociale. La MINUT, le FNUAP et UNIFEM ont prêté leur concours aux campagnes d'information et de sensibilisation concernant la loi relative à la lutte contre la violence familiale, que le Gouvernement a organisées à l'intention de différentes parties prenantes. Vingt agents du Groupe d'intervention de la Police nationale chargé des personnes vulnérables ont suivi la formation aux enquêtes sur les violences sexistes dispensée par le FNUAP. Avec l'appui du PNUD, le Centre de formation juridique a intégré un cours sur la loi relative à la lutte contre la violence familiale à la formation qu'il dispense à tous les acteurs du secteur judiciaire et a incorporé des modules relatifs aux instruments internationaux traitant de l'égalité des sexes dans tous les nouveaux programmes de formation, particulièrement ceux destinés aux juges, aux procureurs, aux avocats commis au titre de l'aide publique et aux avocats privés.

42. De nouvelles avancées ont été enregistrées en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la stratégie à moyen terme relative à l'état de droit, à la justice et aux droits de l'homme, y compris du Plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste (S/2010/522, par. 4 et 38). L'équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les crimes graves a mené à bien près de la moitié des enquêtes relatives aux crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999. Toutes les affaires pour lesquelles la Commission spéciale indépendante d'enquête pour le Timor-Leste a recommandé des poursuites ont fait l'objet d'enquêtes mais un nombre limité seulement de ces affaires a donné lieu à l'ouverture d'un procès, nombre de personnes ayant, par ailleurs, été acquittées faute de preuves. Des lois fondamentales ont été élaborées et promulguées, dont le Code pénal et la Loi relative à la lutte contre la violence familiale. En outre, des projets de lois sur le régime foncier (et les textes réglementaires), l'expropriation et le fonds financier, qui ont été élaborés et discutés avec les autorités judiciaires nationales, la société civile et les partenaires internationaux, avec l'appui technique du PNUD, pourraient être examinés par le Parlement en 2011.

43. Le nombre de juges, de procureurs et de défenseurs publics nationaux a de nouveau augmenté, passant à 51 (dont 14 femmes), et la transition des acteurs juridiques internationaux des fonctions opérationnelles vers un rôle de conseil auprès des institutions judiciaires s'est poursuivie. Alors que le Conseil supérieur du ministère public et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont opérationnels, le Conseil supérieur du Bureau du Défenseur public n'a pas encore été créé et il n'existe toujours pas de Barreau indépendant. L'appui que le PNUD continue d'apporter au Centre de formation juridique a permis de renforcer les capacités des acteurs nationaux. Par exemple, 56 agents des tribunaux et du Bureau du Défenseur public ont été formés en 2010. Tant les politiques que les programmes touchant le secteur pénitentiaire ont enregistré des avancées, qui se sont traduites par une amélioration de l'infrastructure pénitentiaire et du traitement des prisonniers. Toutefois, certaines exigences demeurent en l'état, notamment l'hébergement des femmes et des mineurs dans des locaux séparés et l'offre de services d'éducation pour les mineurs, de services spéciaux pour les handicapés mentaux et de possibilités de formation professionnelle pour tous les détenus. Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a toujours besoin d'une assistance technique, compte tenu du caractère limité de ses ressources humaines et budgétaires (voir par. 36). Il convient de signaler aussi que les recommandations qu'il adresse aux autres organismes publics ne sont pas toujours appliquées. Toutefois, le Bureau est un organe indépendant, qui joue un rôle de premier plan en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

44. Certains segments de la population, particulièrement ceux des zones rurales, bénéficient d'un meilleur accès à la justice, même si la mise en place de services d'assistance juridique pâtit de l'absence d'un système public d'envergure nationale. Par ailleurs, les femmes continuent de se heurter à un certain nombre d'obstacles (voir S/2010/85, par. 83 et 87). La création de trois tribunaux itinérants est une initiative encourageante qui pourrait améliorer l'accès à la justice à l'échelon des districts. Le PNUD prête son concours aux forums sur la justice qu'organise régulièrement le Bureau du Défenseur public dans le but de mieux faire connaître aux citoyens le rôle et le mandat de toutes les institutions de la justice et leur interaction avec le système de justice traditionnel.

IV. Appui au Programme de priorités nationales, développement socioéconomique et assistance humanitaire

A. Appui au Programme de priorités nationales

45. La troisième Réunion trimestrielle des partenaires de développement, qui s'est tenue le 2 décembre à Dili sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des finances, a constaté des avancées notables dans la réalisation des objectifs prioritaires nationaux de 2010, qui constituent le Pacte international pour le Timor-Leste (voir S/2008/501, par. 36). En coopération étroite avec la Banque mondiale, la MINUT a continué de fournir un appui au Secrétariat des priorités nationales. Les groupes de travail des priorités nationales sur la justice, l'agriculture et la sécurité alimentaire ont amélioré leur effectivité. Par contre, le groupe sur l'infrastructure ne s'est pas réuni depuis juillet 2010.

46. Le 30 novembre, le Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement a tenu sa troisième réunion de 2010 sous la présidence du Ministre des finances. Il a entériné un plan de travail global pour 2011, prévoyant notamment des activités de divulgation, de suivi et d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Développement socioéconomique

47. Les dépenses publiques sont restées le moteur de l'expansion économique en 2010. Au cours du premier semestre de l'année, la pression inflationniste s'est accrue, particulièrement à Dili, surtout en raison de la forte hausse des prix internationaux des céréales. Comme durant les années précédentes, les dépenses de l'État devraient être la locomotive du développement économique en 2011. Le budget de 2011 qu'examine actuellement le Parlement national se chiffre à quelque 985 millions de dollars, le développement des infrastructures bénéficiant d'un financement important.

48. Le 20 octobre, le Premier ministre Gusmão a publié les résultats préliminaires du Recensement de la population et de l'habitat de 2010, la parution du rapport complet étant prévue pour la fin avril 2011. Ce recensement, qui a été réalisé en juillet 2010 par la Direction nationale de la statistique du Ministère des finances, avec l'appui du FNUAP, fait apparaître une réduction du taux de croissance global de la population, qui est passé de 3,32 % par an entre 2000 et 2004 à 2,41 % entre 2004 et 2010. Le 10 décembre, le Secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'emploi a publié les principaux résultats de l'Enquête sur la main-d'œuvre du Timor-Leste, réalisée par la Direction nationale de la statistique avec l'assistance technique du Bureau international du travail (BIT). Les conclusions de l'enquête mettent en lumière les problèmes relatifs aux modes de subsistance et aux perspectives d'emploi, notamment dans les zones rurales et chez les jeunes.

49. Le 13 décembre, le Ministre des finances et Vice-Ministre de la santé a publié le rapport final de l'Enquête démographique et sanitaire 2009-2010, qui a également été réalisée par la Direction nationale de la statistique avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. Il ressort des résultats de l'enquête que des progrès ont été accomplis, depuis 2003, en ce qui concerne certains indicateurs critiques des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, le taux de mortalité infantile a été ramené de 60 à 45 décès pour 1 000 naissances vivantes et le taux de fécondité de 7,8 à 5,7 naissances par femme. L'enquête a également confirmé que le taux de mortalité des moins de cinq ans avait diminué, passant de 83 à 64 décès pour 1 000 naissances vivantes (voir S/2010/522, par. 46). Toutefois, le taux de mortalité maternelle reste élevé à 557 décès pour 100 000 naissances vivantes et l'état nutritionnel des enfants est particulièrement préoccupant, 52 % des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale et 53 % des enfants accusant un retard de croissance.

50. L'État a continué de fournir une aide alimentaire à 295 000 personnes considérées comme étant les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables, avec l'appui du Programme alimentaire mondial pour certaines zones, dans le cadre du Programme de santé et de nutrition maternelle et infantile, du Programme d'alimentation scolaire, du Programme Vivres contre travail/Vivres pour la création d'avoirs et du Programme de secours. Plus de 500 tonnes d'aliments

composés ont été produits sur le plan local et distribués aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition dans trois districts pilotes (Aileu, Ermera et Oecussi), dans le cadre du Programme de santé et de nutrition maternelle et infantile.

51. Au cours de la période à l'examen, le Bureau international du Travail a continué de fournir une assistance au Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi, en vue d'aider l'État à lutter contre le taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes. Le Bureau a proposé des services d'orientation des carrières, aidé des demandeurs d'emploi à trouver des emplois et appuyé des sessions de formation professionnelle à l'intention d'un nombre restreint de jeunes.

52. Face aux problèmes que pose le changement climatique, le Secrétariat d'État à l'environnement et au reboisement a élaboré, avec l'assistance du PNUD, le Programme national d'action sur l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre d'un processus associant l'État, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé. Une synthèse du programme a été présentée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancun (Mexique) en décembre 2010. La mise au point du Programme constitue aussi la concrétisation d'un des engagements auxquels le Timor-Leste a souscrit dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

53. Des avancées ont été enregistrées au regard des objectifs et des indicateurs définis dans la stratégie à moyen terme du développement socioéconomique. Si 41 % de la population continue à vivre dans la pauvreté, pour certains groupes la qualité de la vie s'est améliorée. L'État a mis en place des programmes de protection sociale pour les personnes âgées et les autres groupes vulnérables et lancé des projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre à l'échelon des communautés, afin de permettre aux ménages pauvres d'obtenir des revenus au lendemain de la récession économique qui a suivi les violences de 2006. Toutefois, l'amélioration durable des modes de subsistance et des perspectives d'emploi reste difficile à concrétiser dans les zones rurales. Un sujet de préoccupation particulier est le niveau élevé du chômage des jeunes, avec les risques de frustration et de tensions sociales qui en découlent – questions essentielles auxquelles l'État doit faire face. Les personnes déplacées du fait des événements de 2006 sont rentrées chez elles et ont été progressivement intégrées dans leurs communautés. Le Ministère de la solidarité sociale a traité les 4 600 demandes d'indemnisation restantes que les personnes déplacées avaient déposées et dont 1 000 ont été jugées recevables (voir S/2010/522, par. 52). Le dialogue en cours, qui vise à favoriser une réintégration durable, sera soutenu par l'action du Département de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale du Ministère (voir par. 11 ci-dessus). Le mécanisme de gestion des catastrophes, qui doit permettre de faire face aux problèmes humanitaires, est actuellement à l'étude (voir par. 54 ci-après).

C. Assistance humanitaire

54. Aucun incident humanitaire grave n'est survenu au cours de la période à l'étude. Seules ont continué de se produire, à petite échelle, des inondations localisées que le Gouvernement a réussi à contenir sans recourir à un appui logistique de l'ONU. Les 2 et 3 décembre, avec l'appui de la MINUT, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD, le Gouvernement a tenu un atelier sur la démarche intégrée de l'Administration en matière de gestion des catastrophes, pour examiner les

politiques et les procédures en place et formuler des recommandations en vue d'instituer un cadre national plus efficace de gestion des catastrophes, en prenant en compte les expériences vécues par les autres pays de la région.

V. Préparation de la transition

55. De nouvelles avancées ont été enregistrées dans le processus de transition. À la suite de l'accord du 17 septembre relatif à la création d'un mécanisme conjoint de planification et d'exécution, que doit superviser un Comité directeur de haut niveau (S/2010/522, par. 66), et de l'exposé que ma Représentante spéciale a présenté devant le Conseil des ministres, le Président a accueilli, le 25 novembre, la première réunion trimestrielle du Comité de haut niveau sur la transition, à laquelle ont pris part le Premier ministre et d'autres représentants du Gouvernement, le commandant des F-FDTL, le commandant général de la Police nationale, ainsi que ma Représentante spéciale, ses adjoints et l'équipe de direction. Il a été convenu que le Comité de haut niveau guiderait le processus et les modalités de la transition. Le Comité identifiera les besoins correspondant aux différents volets du mandat de la MINUT afin de déterminer, en collaboration avec le Gouvernement et les autres parties prenantes et les partenaires, l'appui à maintenir à l'expiration du mandat de la MINUT, y compris la dotation en effectifs et les profils requis. Le Comité veillera également à ce que l'appui de la MINUT dont on aura encore besoin à l'expiration du mandat de la Mission soit effectivement transféré, selon que de besoin, aux institutions étatiques, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux composantes de l'équipe de pays des Nations Unies et à la société civile.

56. À sa réunion du 25 novembre, le Comité de haut niveau est également convenu de constituer des groupes de travail techniques communs, qui se consacreront à l'étude de sept grands domaines : la gouvernance démocratique; le secteur de la police et de la sécurité; l'état de droit, la justice et les droits de l'homme; le développement socioéconomique; l'appui et le soutien logistique de la Mission; la formation du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national; et les répercussions du départ de la Mission sur l'économie locale. Les principaux interlocuteurs du Gouvernement et de la MINUT veilleront à ce que chaque groupe de travail soit guidé par les priorités et les préoccupations nationales. Les trois groupes de travail qui s'occupent du secteur de la police et de la sécurité, de l'appui et du soutien logistique de la Mission et de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme, ont entamé leurs travaux. D'autres parties prenantes, telles que les partis politiques, la société civile et les donateurs, ont été et continueront d'être régulièrement consultés tout au long du processus de transition, notamment lors de réunions ou de séances d'information. Comme indiqué plus haut, les débats de la réunion du 25 novembre ont également porté sur le maintien de l'ordre et l'appui fourni par la Mission (voir par. 23 ci-dessus).

VI. Aspects financiers

57. Par sa résolution 64/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 206,3 millions de dollars pour la MINUT, au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Au 30 novembre 2010, le montant des contributions non versées au compte spécial pour la MINUT s'élevait à 37,9 millions de dollars.

À la même date, le montant total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 746,9 millions de dollars. Si le Conseil de sécurité décide de proroger au-delà du 26 février 2011 le mandat de la MINUT, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2011 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

58. Au 31 décembre 2010, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées s'élevaient à 2 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre du personnel et du matériel appartenant à ces unités avait été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre et jusqu'au 30 septembre 2010, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

59. Il est encourageant de constater que la reprise par la Police nationale des responsabilités en matière de police a continué de progresser (voir par. 21 à 23 ci-dessus) et que le processus sera probablement mené à bien dans tous les districts au cours des prochains mois. Cette étape marquera le début de la phase de reconstitution, période à laquelle la MINUT, conformément aux arrangements convenus avec le Gouvernement (voir par. 23 ci-dessus), transmettra à la Police nationale la responsabilité de la conduite, du commandement et du contrôle de toutes les opérations de police au Timor-Leste. Les nouveaux arrangements entre la MINUT et le Gouvernement porteront aussi sur des éléments relatifs à l'appui que la MINUT apportera à la Police durant la phase de reconstitution.

60. Après le transfert, la police de la MINUT devra continuer de maintenir une présence pour appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités de la Police nationale, ainsi que pour fournir un appui opérationnel, en tant que de besoin et si la demande en est faite, jusqu'à la certification de la reconstitution et des capacités de la Police nationale, au terme de la phase de reconstitution. À la réunion du 25 novembre du Comité de haut niveau sur la transition, le Gouvernement a sollicité, ainsi que le commandant général de la Police nationale l'a précisé dans son exposé (voir par. 23), une présence, jusqu'en 2012, de la police de la MINUT qui, notamment, fournirait un appui à la Police nationale dans des domaines tels que le renforcement des capacités et le perfectionnement, assumerait des fonctions de conseil dans tous les districts et toutes les unités, assurerait une formation ciblée dans des domaines tels que les enquêtes criminelles, la police de proximité, la discipline, l'administration (y compris la gestion des ressources humaines et financières), les opérations, la police des frontières, les unités de police spécialisées et les questions juridiques. Une présence suffisamment étoffée de la police de la MINUT permettra de s'acquitter de ces fonctions importantes de renforcement des capacités et aussi de fournir un appui opérationnel à la Police nationale dans des circonstances exceptionnelles, en tant que de besoin et si la demande en est faite, notamment durant la période critique des élections présidentielle et parlementaire de 2012. Les unités de police constituées de la MINUT devront également continuer de maintenir une présence, dans la mesure où elles joueront un rôle particulièrement important dans la formation et l'appui à la sécurité en rapport avec les élections. Le Gouvernement ayant sollicité un appui bilatéral pour le renforcement de la Police nationale, en plus de celui fourni par la MINUT, la coordination des divers programmes qu'il assurera à des fins de complémentarité revêtira une importance critique.

61. Pour l'heure, il est procédé à la reconfiguration de la police de la MINUT pour tenir compte de l'évolution de son rôle au Timor-Leste (voir S/2010/522, par. 60). Le nombre de policiers de la MINUT, qui a déjà diminué, devrait encore se réduire progressivement pour aller du chiffre initial de 1 608 agents, en passant par l'effectif actuel de 1 480 agents, au chiffre de 1 280 agents en juin 2011, soit 790 policiers individuels et 490 agents membres d'unités de police constituées. Cet effectif de la police de la MINUT sera maintenu jusqu'en 2012, après les élections, période à laquelle il est prévu de procéder à une réduction rapide, en tenant compte de la situation sur le terrain et des conclusions d'une évaluation indépendante de la Police nationale (voir S/2010/522, par. 60) ainsi que d'une évaluation technique qui sera ultérieurement effectuée par l'ONU pour déterminer la reconfiguration de la police de la MINUT pour le reste du mandat de la Mission. La MINUT s'est déclarée favorable à une évaluation indépendante de la Police nationale durant la phase de reconstitution, telle que suggérée par le Gouvernement. Une autre composante clef de la stratégie commune de transition mise en œuvre avec le Gouvernement est le transfert effectif à des partenaires bilatéraux et multilatéraux et à d'autres partenaires des Nations Unies, selon que de besoin, de la fonction d'appui à la Police nationale, qu'elle concerne le renforcement des capacités ou le soutien institutionnel.

62. La décision du Gouvernement de certifier en définitive les 52 agents de police qui font l'objet d'enquêtes disciplinaires et criminelles est un sujet de préoccupation et va à l'encontre de l'esprit de l'accord supplémentaire sur la police. Le Gouvernement a toutefois déclaré qu'en aucune manière ces agents ne seraient à l'abri de nouvelles procédures criminelles et disciplinaires. Comme l'a déjà fait mon Représentant spécial, j'exhorte le Gouvernement et les autorités judiciaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité de la Police nationale.

63. Compte tenu du vœu exprimé par le Président du Timor-Leste, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le leader de l'opposition, ainsi que me l'a communiqué mon Représentant spécial, et de la nécessité de maintenir un appui dans des domaines critiques du mandat de la Mission, je recommande de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de 12 mois, dans sa composition actuelle et en maintenant les effectifs actuellement autorisés, tout en poursuivant la réduction progressive des effectifs de police évoquée ci-dessus (voir par. 61). Cette recommandation est conforme aux échanges auxquels la Mission a procédé avec le Gouvernement sur la transition. Le mandat de la police de la MINUT devrait tenir compte de l'évolution de son rôle et de ses fonctions après le début de la phase de reconstitution de la Police nationale (voir par. 18, 23 et 59).

64. Les élections présidentielle et parlementaire qui doivent se tenir au premier semestre de 2012 seront organisées par les organes nationaux d'administration des élections. Il est toutefois envisagé, dans l'attente des recommandations qui seront formulées à l'issue de la future mission d'évaluation électorale (voir par. 12 ci-dessus) demandée par le Gouvernement, que l'ONU apporte un appui technique et logistique.

65. L'économie du Timor-Leste a opéré un redressement remarquable depuis la crise de 2006. Ces quatre dernières années, le pays a enregistré un taux de croissance de près de 10 %, une baisse de la pauvreté et une amélioration des indicateurs du développement humain. Grâce aux recettes pétrolières, le montant du

projet de budget de l'État pour 2011 est quatre fois supérieur au budget de 2006. Il s'agit désormais non seulement de maintenir cette dynamique de croissance mais surtout de parvenir à une croissance qui soit durable et sans exclusive, en favorisant le développement rural, le secteur privé et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

66. Le développement des infrastructures, l'un des grands axes du Plan national de développement stratégique et du projet de budget d'État pour 2011, nécessite non seulement un renforcement de la capacité d'exécution mais également l'application effective des lois et la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant de garantir transparence et responsabilité. Ces instruments sont essentiels car ils permettront d'enquêter sur les cas de mauvaise gestion et de corruption, mais il faut également, comme l'ont constaté le Parlement national, le Gouvernement et la société civile, s'employer à prévenir activement ces pratiques. En outre, il importera de poursuivre les efforts visant à réduire les disparités entre zones urbaines et zones rurales, à soutenir les groupes vulnérables et à réglementer l'octroi de titres fonciers et de titres de propriété et la propriété foncière en général.

67. Il est impératif que des efforts soutenus soient déployés au sein de toutes les couches de la société en vue de lutter contre l'impunité et de rétablir la confiance de la population vis-à-vis du système judiciaire, notamment concernant les affaires signalées par la Commission spéciale d'enquête indépendante. Dans le cas contraire, les importants progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en place d'institutions démocratiques et l'instauration de l'état de droit pourraient être mis à mal, ce qui pourrait enhardir les auteurs de troubles en puissance et risquerait aussi de faire oublier l'action menée actuellement pour promouvoir le développement socioéconomique à long terme du pays.

68. Pour conclure, permettez-moi de remercier ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, pour son excellent travail, et de féliciter l'ensemble du personnel de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le soutien sans faille qu'ils apportent au peuple timorais au service de la paix, de la stabilité et du développement. Je remercie aussi les forces de sécurité internationales, qui appuient la MINUT en permanence et lui permettent notamment de travailler au Timor-Leste dans de bonnes conditions de sécurité.